

PROJET PEDAGOGIQUE

Institut de Formation des Métiers de la Santé

AJACCIO CORSE DU SUD 2017/2021

1	Présentation de l'Institut de Formation	1
1.1	Les acteurs de l'IFMS	2
1.1.1	La Direction de l'Institut	3
1.1.2	L'équipe pédagogique	3
1.1.3	Le personnel administratif	4
1.1.4	Les agents de service hospitalier	5
1.1.5	Les partenaires	5
2.	Le cadre de référence	6
3.	Les orientations philosophiques de notre projet pédagogique	7
3.1	Conception générale de la formation.....	7
3.2	Conception du soin et du métier.....	7
3.3	Les valeurs humaines et les principes de l'équipe	8
4.	Les formations des métiers de la santé.....	9
4.1	Finalités de la formation.....	9
4.2	La formation infirmière	9
4.2.1	Profils attendus des différents acteurs de la formation	10
4.2.2	La formation théorique.....	11
4.2.3	La formation clinique.....	11
4.2.4	Les responsables de l'encadrement.....	13
4.2.5	Les outils d'organisation du stage	14
4.2.6	Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation.....	14
4.2.7	Les méthodes et moyens pédagogiques.....	14
4.2.8	Le dispositif d'évaluation	16
4.3	La formation des élèves auxiliaires de puériculture ou EAP	17
4.3.1	Profil attendu des acteurs de la formation.....	17
4.3.2	La formation théorique.....	18
4.3.3	La formation clinique.....	19
4.3.4	Les responsables de l'encadrement.....	22
4.3.5	Les outils d'organisation du stage	23

4.3.6 Objectifs de professionnalisation des élèves AP	24
4.3.7 Les évaluations des élèves auxiliaires de puéricultures	24
4.4 La formation des élèves aides-soignants ou EAS.....	25
4.4.1 Profil attendu des acteurs de la formation.....	25
4.4.2 La formation théorique.....	26
4.4.3 La formation clinique.....	27
4.4.4 Les responsables de l'encadrement.....	30
4.4.5 Les outils d'organisation du stage	31
4.4.6 Les objectifs de professionnalisation	31
4.4.7 Le dispositif d'évaluation	31
5. Prestations offertes à la vie étudiante	32
5.1. Repas	32
5.2. Documentation.....	32
6. L'évaluation de la formation	33
7. Les formations professionnelles	33
8. Les Projets en cours.....	34
Bibliographie.....	35
Annexes	

Préambule

Le projet pédagogique est un cadre de référence pour l'ensemble des partenaires de l'IFMS, il est l'aboutissement d'une réflexion et d'un travail d'équipe autour de valeurs fortes des métiers de la santé, de notre conception de la formation initiale et continue.

«Le projet est d'abord une approche, un processus, une façon d'être, bien avant de pouvoir être une démarche, un ensemble d'objectifs, de procédures et de stratégies. C'est une façon d'avoir de la considération pour l'autre, d'accueillir la nouveauté, la différence, l'imprévu. » (Vial, 2009, p.192).

Dans un contexte en mutation, la réactualisation du projet pédagogique de l'IFMS d'Ajaccio a pour finalité de donner du sens aux actions en cours et à venir. Il précise la stratégie et les grandes orientations de l'équipe pédagogique.

Le projet de l'IFMS d'Ajaccio s'inscrit dans les orientations des programmes de formation en tenant compte du contexte d'évolution des politiques, du cadre législatif européen d'harmonisation des formations.

Les habitants de la Corse-du-Sud étaient au nombre de 154100 au recensement de Janvier 2014. La superficie du département de la Corse-du-Sud est de 4 014,22 km². La densité de population du département de la Corse-du-Sud est de 37 habitants par km².

Les besoins en matière de formation et de fidélisation des personnels soignants restent une préoccupation régionale.

1 Présentation de l'Institut de Formation

L'Institut de Formation des Métiers de la Santé fait partie du pôle « management » du Centre Hospitalier Général de la Miséricorde.

Il est situé à Mezzavia à l'adresse suivante : Capa Vato Lieu dit Miletto, BP 411 20303 Ajaccio Cedex.

La structure de formation dépend du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère du travail, de l'emploi et la santé publique, et du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Le relais de cette tutelle se fait au niveau régional par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale concernant la certification des Instituts de formation, la nomination et présidence des Jurys en vue de la délivrance des diplômes et l'affichage des listes de candidats admis, l'attestation aux titulaires ayant perdu leurs diplômes.

Ainsi que par l'Agence Régionale de la Santé pour sa responsabilité des jurys de pré sélection, de l'organisation des épreuves de pré sélection, des concours d'entrée (l'organisation des épreuves de sélection relève de la responsabilité du directeur de l'IFMS) ainsi que la conception des sujets, ces derniers sont soumis à l'approbation du DGARS, du contrôle pédagogique, et de la répartition des quotas par région. La constitution des conseils pédagogiques, techniques et de disciplines sont sous la présidence du DGARS.

Depuis la loi du 13 août 2004 « dite loi de décentralisation », la Collectivité Territoriale de Corse a pour compétences :

La Création, et l'extension des Instituts de Formation,

L'agrément des directeurs d'Institut par le président du conseil exécutif,

Le financement des Instituts de Formation (fonctionnement et équipement des structures publiques),

L'attribution de bourses aux étudiants.

1.1 Les acteurs de l'IFMS

L'organigramme (annexe1) décrit les ressources humaines affectées à l'Institut.

1.1.1 La Direction de l'Institut

Elle est assurée par Mr Gilles Andréani, Directeur des écoles paramédicales, coordonnateur général des soins

Le directeur de l'IFMS est responsable :

- Du fonctionnement général,
- De la gestion administrative et financière,
- Du management des ressources humaines,
- De la conception du projet pédagogique,
- De l'organisation de l'enseignement théorique et clinique,
- De l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique,
- Du contrôle de l'accès aux formations et du déroulement de la formation,
- Du pilotage de la démarche d'amélioration de la qualité,
- De la démarche de certification,
- De la mise en œuvre des actions de formation continue.

1.1.2 L'équipe pédagogique

Elle est composée de onze cadres de santé formateurs, trois infirmières formatrices et une documentaliste.

Les formateurs ont pour missions :

- L'élaboration du projet pédagogique,
- La conception de l'ingénierie de la formation,
- La formation de futurs professionnels de santé,
- Le partenariat avec l'Université de Corse,
- L'enseignement théorique et pratique,
- L'évaluation continue des étudiants,
- L'accompagnement de l'étudiant dans son processus de professionnalisation,

Le suivi pédagogique individuel des étudiants,
L'encadrement des étudiants en stage,
Les épreuves de sélection des concours d'entrée,
Le partenariat avec les établissements de santé,
La formation continue,
L'encadrement des étudiants Cadre de Santé,
La participation aux instances règlementaires.

La documentaliste a pour missions :

La gestion du Centre de Documentation et d'Information,
La gestion de la salle informatique,
L'accompagnement des étudiants dans leurs recherches (TD, mémoires de fin d'études),
L'encadrement des élèves de 3^{ème} en stage d'observation,
Les recherches documentaires à visée pédagogique.

1.1.3 Le personnel administratif

Il est composé de cinq secrétaires ainsi que d'un agent d'accueil et d'un gestionnaire des tâches financières et logistiques.

L'agent d'accueil assure des missions d'accueil, de conseil et d'orientation des étudiants et du public.

Les secrétaires travaillent en étroite collaboration avec les formateurs et ont pour missions :

La gestion administrative de la scolarité,
L'accueil des étudiants et du public,
La participation à l'organisation des épreuves de sélection,
La traçabilité des comptes rendus des instances règlementaires,

Le lien avec les structures partenaires : pôle emploi, sécurité sociale...

1.1.4 Les agents de service hospitalier

L'entretien et la logistique sont assurés par trois agents de service hospitalier dont deux à temps partiel.

L'hygiène des locaux est assurée en collaboration avec une société privée en ce qui concerne les parties communes.

Tous les acteurs coopèrent et sont impliqués dans la logistique indispensable pour mener à bien les missions de formation.

1.1.5 Les partenaires

L'accueil et l'apprentissage des étudiants sur le terrain professionnel est assuré sur le département de Corse du Sud par différents établissements publics et privés :

Un centre hospitalier général (La Miséricorde, Ajaccio),

Un centre hospitalier départemental (Castelluccio),

Deux centres hospitaliers locaux (Sartène et Bonifacio),

Deux cliniques privées,

Des maisons de retraite,

Des E.H.P.A.D., des centres de rééducation, des établissements de santé publique (crèches, établissements scolaires, P.M.I....),

L'Hospitalisation à Domicile, l'exercice libéral.

Les étudiants et élèves ont la possibilité d'effectuer des stages dans le département de Haute Corse, sur le continent et éventuellement à l'étranger.

Des experts de terrain (psychologues, médecins, kinésithérapeutes, Infirmiers Diplômés d'Etat...) des universitaires, des juristes interviennent dans les enseignements.

L'agrément de l'Institut

L'agrément d'ouverture de l'Institut de formation en soins infirmiers d'Ajaccio date du 01/10/1956 ; il est renouvelé tous les cinq ans par le président du conseil exécutif après avis de la DGARS.

L'IFMS assure une prise en charge pluridisciplinaire et répond en partie, aux besoins en personnel paramédical de la population de Corse du sud.

Le dernier agrément de l'IFMS date de 2017.

2. Le cadre de référence

L'hôpital est en pleine réforme et l'offre de soins se réorganise au niveau des territoires et des régions. (annexe 2)

Les établissements de formation sont aussi traversés par des évolutions importantes. Pour la formation initiale et continue des professionnels de santé, deux axes cohabitent :

Celui de l'application des accords de Bologne pour aboutir à l'universitarisation des études.

Celui d'une formation tout au long de la vie permettant la VAE (annexe 3).

Dans cette logique, nous travaillons autour des programmes de formation par compétences et un partenariat est effectif avec l'Université de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse, dans le cadre de la mise en œuvre du processus Licence-Master-Doctorat.

La capacité d'accueil (hors redoublants)

L'institut de formation est agréé pour un quota de :

60 étudiants en soins infirmiers par promotion

50 élèves en formation aide - soignants

15 élèves en formation auxiliaires de puériculture

3. Les orientations philosophiques de notre projet pédagogique

3.1 Conception générale de la formation

Conduisant aux diplômes d'état, les formations dispensées à l'IFMS d'Ajaccio, traduisent une volonté de contribuer à l'évolution des professions paramédicales dans le champ de la santé.

Le projet de l'IFMS s'inscrit en fonction des orientations des différents programmes :

Dans un contexte d'évolution des politiques, des législations européennes, et d'harmonisation des formations

Dans un contexte social, économique et sanitaire en changement

L'ensemble des partenaires pédagogiques visent à accompagner et à préparer les futurs professionnels aux métiers de demain, dans le respect de l'éthique et des valeurs.

Ils forment des futurs professionnels de santé qui seront réflexifs, autonomes et compétents.

3.2 Conception du soin et du métier

Elle est directement liée aux valeurs qui nous animent.

Les modèles conceptuels servent de guide à la pratique, à la formation, à la recherche et à la gestion des soins. Ils orientent la pratique infirmière en fournissant une description des buts qu'elle poursuit, de son rôle et de ses activités de soins.

L'équipe pédagogique propose une toile conceptuelle offrant aux étudiants / élèves un libre choix en lien avec les situations rencontrées. Elle travaille autour d'une approche humaniste, centrée sur les personnes.

Notre conception du soin est à la fois centrée sur la personne malade et sur la maladie. Le prendre soin illustre cette conception humaniste et individualisée de la personne. « Prendre soin, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation particulière, c'est-à-dire unique » Hesbeen (1997, p.8).

Les connaissances abordées permettent de situer la pratique soignante dans son contexte historique et culturel et de comprendre la démarche intellectuelle de l'étude des situations de santé et de soins, vécues par les personnes.

Les modèles conceptuels infirmiers utilisés deviennent le fil conducteur de la démarche clinique infirmière.

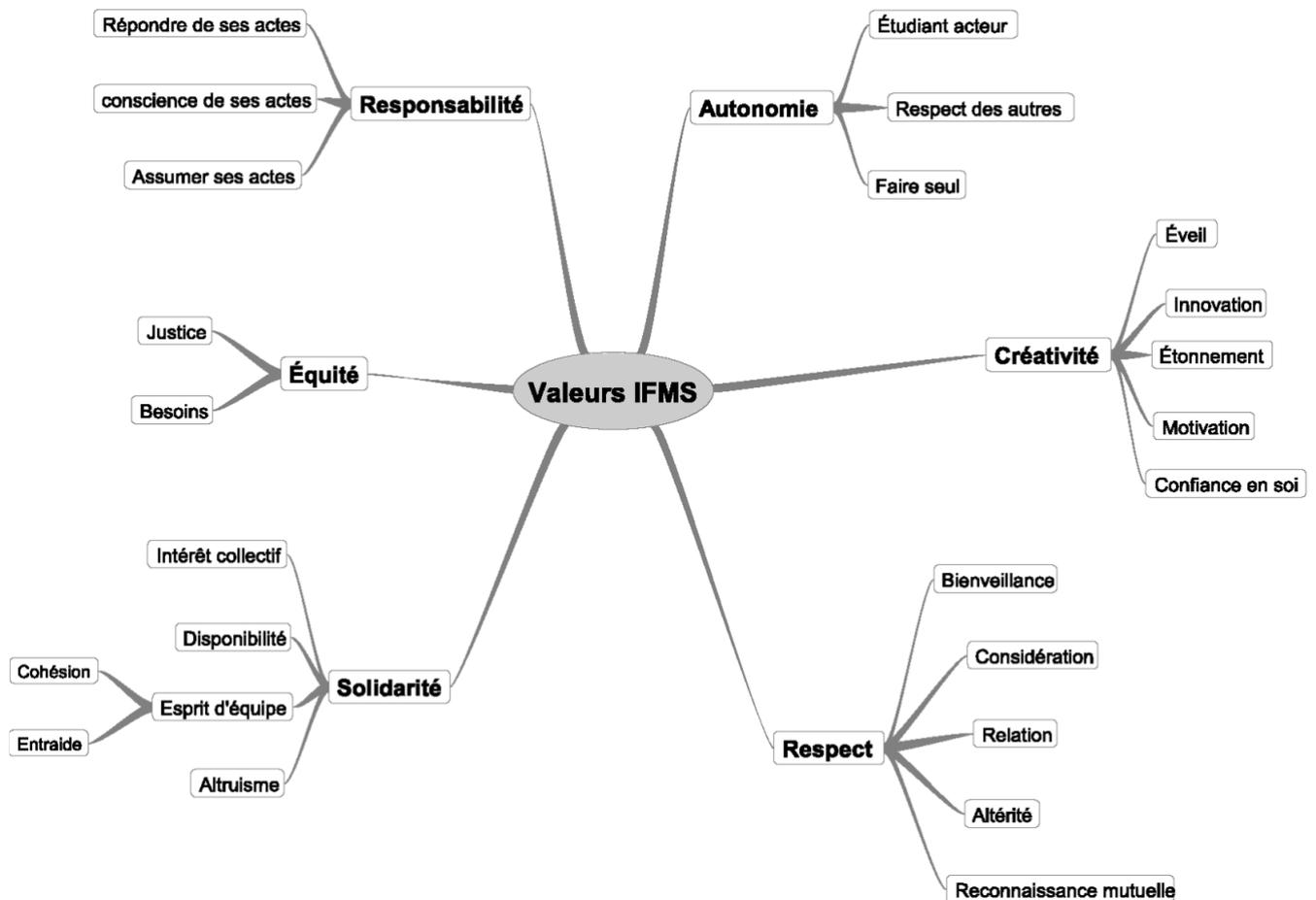
3.3 Les valeurs humaines et les principes de l'équipe

Ces valeurs, portées par l'équipe, sont représentatives des trois professions paramédicales qui se retrouvent dans l'Institut de Formation.

Une valeur est *« ce qui est posé comme vrai, beau, bien selon des critères personnels ou sociaux et qui sert de référence, de principe moral. C'est un idéal vers lequel on tend »*.

Une valeur sert de référence dans une conduite, un jugement.

Elle est liée à l'histoire de l'individu et à son éducation, ainsi qu'au contexte dans lequel il évolue.



4. Les formations des métiers de la santé

4.1 Finalités de la formation

La formation vise à :

- Professionaliser le parcours des étudiants / élèves dans une construction progressive de ses compétences, à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements,
- Favoriser l'autonomie, la responsabilité et la réflexivité de étudiant/l'élève (analyse des situations et mise en œuvre d'interventions adaptées),
- Développer une éthique professionnelle,
- Répondre aux besoins de santé de la population.

4.2 La formation infirmière

L'arrêté du 31 juillet 2009 (annexe 4) réglemente le programme de formation.

Cette formation s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures et permet aux étudiants en soins infirmiers de se voir délivrer, conjointement au diplôme d'Etat, le grade de licence.

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique et clinique. (annexe 5).

La dimension universitaire se caractérise désormais par :

Un renforcement significatif des savoirs scientifiques, qui favorise une meilleure adaptation aux évolutions rapides que connaît le métier, facilite les progressions de carrière et permet à ceux qui le souhaitent de s'engager dans une poursuite d'études notamment en master dans un domaine compatible avec le parcours antérieur de l'étudiant,

La présence d'enseignants chercheurs des universités dans les instances pédagogiques et les commissions,

L'évaluation, à échéance régulière, des formations par une autorité administrative indépendante, en l'espèce l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

4.2.1 Profils attendus des différents acteurs de la formation

L'étudiant

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable, et réflexif.

Il dégage les ressources nécessaires en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il développe alors en milieu clinique des capacités de recherche et de raisonnement afin de réaliser une prise en charge optimale des personnes soignées. (Orlandini, Larmat-Barnay, 2015)

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.

Il développe une éthique professionnelle, lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

L'infirmier

C'est un professionnel qui doit faire face à des besoins de santé qui diffèrent selon les secteurs d'activité et les populations rencontrées. Il est capable de travailler seul en secteur libéral ou en équipe au sein d'une institution, il sera ainsi amené à se positionner dans une conjoncture et à s'adapter. Il devra faire preuve d'autonomie dans l'exercice de ses responsabilités encadré par les lois et un ensemble de dispositions réglementaires. Il analyse ses pratiques professionnelles afin de les formaliser et de les améliorer, dans le respect des principes éthiques et déontologiques de notre profession.

Le formateur

Le formateur ne se positionne pas comme ayant toutes les connaissances, il adopte une démarche de médiateur. L'interaction formation-étudiant est un moyen de favoriser la construction de sens par l'apprenant comme une dynamique créatrice de sens « il devient médiateur entre les savoirs de l'apprenant et l'activité à accomplir mais aussi facilitateur en identifiant les ressources qui permettent l'acquisition de connaissances de l'étudiant, incitant à développer la réflexion dans et sur l'action » (Bouveret, Lima, Michon et Grangeat, 2012).

4.2.2 La formation théorique

Elle se déroule au sein de l'IFSI et à l'université de Corse.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaines dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

La présence lors des travaux dirigés est obligatoire, certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

4.2.3 La formation clinique

L'enseignement clinique des étudiants s'effectue au cours de périodes de stages, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaines dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement en stage.

Selon le référentiel de formation du 31 Juillet 2009 les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations. Le retour sur la pratique, la réflexion, et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur.

Par ailleurs, l'étudiant est responsable de ses actes et doit en rendre compte aux professionnels qui l'encadrent.

Durée et répartition des stages

Quatre types de stages sont prévus :

Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés,

Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie,

Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement,

Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, écoles,...).

(annexe 6)

4.2.4 Les responsables de l'encadrement

Le maître de stage

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il est garant de la qualité de l'encadrement et assure le suivi des relations avec l'institut pour l'ensemble des stagiaires placés sur le territoire dont il a la responsabilité.

Le tuteur de stage

Il représente la fonction pédagogique du stage, il assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers et à la fin du stage. Il formalise cette progression sur le portfolio.

Les professionnels de proximité

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien, ils consultent le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé.

Le formateur de l'IFSI référent de stage

Il est connu de chaque étudiant, en lien avec le maître de stage et le tuteur. Il peut intervenir en stage sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

4.2.5 Les outils d'organisation du stage

L'équipe pédagogique a recensé l'ensemble des terrains d'accueil agréés, qui permet d'organiser le parcours de stages des étudiants.

Un portfolio trace la progression de l'étudiant tout au long de sa formation. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

Il permet l'auto évaluation.

C'est un outil de liaison entre les différents acteurs de la formation.

Les outils de stage qualifiants

L'ensemble de ces outils témoigne des ressources mises en œuvre, des modalités d'accueil et d'encadrement des étudiants en stage, spécifiques à chaque unité. (Charte des étudiants en soins infirmiers, convention tripartite de stage et livret d'accueil annexe 7, 8, 9).

4.2.6 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation sont en lien avec les UE enseignées chaque semestre. Ils sont adaptés et réajustés en fonction des acquisitions et de l'évolution de l'étudiant et de son projet professionnel (annexe 10).

4.2.7 Les méthodes et moyens pédagogiques

Les méthodes pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée, ouverte à la diversité des situations vécues par les personnes.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissages :

- « Comprendre », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- « Agir », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « Transférer », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles ».

Les méthodes pédagogiques proposées favorisent l'engagement de l'étudiant tant sur son devenir que sur sa capacité de remise en question et son auto évaluation

Les moyens pédagogiques

L'équipe privilégie des méthodes pédagogiques dites « actives » en cohérence avec le référentiel de formation. L'autonomie et la créativité de l'étudiant sont alors renforcées.

La participation des étudiants à différentes journées professionnelles est encouragée.

Les suivis pédagogiques

Le cadre formateur accompagne l'étudiant pendant les trois années de formation. Plusieurs suivis pédagogiques individuels sont prévus à la demande des formateurs ou des étudiants.

Les voyages pédagogiques

Handicap et spiritualité : stage d'une semaine à Lourdes (première semaine d'Octobre) accompagnement de la personne en situation de handicap

Humanitaire : stages en Inde, Cambodge, Vietnam

Découvertes et approfondissement des différents systèmes de santé : dans le cadre de l'UE optionnelle 5.7 S5 : Canada, Irlande, France métropolitaine

Les actions de prévention et d'éducation

Implication des ESI dans les journées de sensibilisation et de lutte contre le cancer en collaboration avec l'association la « Marie Do ». Thématiques déjà traitées : Sport et Cancer, Tabac, Mélanome, Cancer du col de l'utérus.

Implication des ESI dans des actions de prévention primaires : réalisation du calendrier vaccinal en collaboration avec le conseil départemental.

Participation des ESI, élèves AS : ateliers sur l'hygiène des mains pour les élèves du collège de Baléone.

Participation à l'exercice du plan Nombreuses Victimes (NOVI).

4.2.8 Le dispositif d'évaluation

Les formes et les contenus des évaluations sont en adéquation avec le référentiel de formation.

L'équipe pédagogique privilégie une approche professionnalisante à partir de situations concrètes où la recherche de sens prime. Des professionnels de santé sont sollicités pour participer à certaines évaluations.

Une collaboration avec l'Université de Corse et l'IFSI de Bastia permet une construction commune de certaines évaluations.

Un calendrier prévisionnel des évaluations est porté à la connaissance des étudiants par affichage.

4.3 La formation des élèves auxiliaires de puériculture ou EAP

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (décret n°2 007-1301 du 31 août 2007, annexe 11) qui remplace le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, est de 10 mois.

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique et clinique.

4.3.1 Profil attendu des acteurs de la formation

L'élève auxiliaire de puériculture

Au cœur du dispositif de formation, l'élève de L'IFAP d'Ajaccio est considéré comme un adulte engagé dans une formation professionnelle qualifiante.

A ce titre, il est à la fois dans une démarche de construction identitaire et d'appropriation des contenus de formation modulaire.

Le travail attendu de l'élève AP pendant sa formation s'inscrit dans une démarche d'engagement réciproque vers la réussite.

Engagement de l'institut quant aux moyens mis à sa disposition et engagement de ce dernier dans l'apprentissage de son futur métier.

La réciprocité de cet engagement doit permettre à l'élève de pouvoir :

Construire sa pratique professionnelle, à partir des différents apports théoriques et pratiques qu'ils soient enseignés en institut ou en stage.

Construire son identité professionnelle ou passer de l'apprenant au soignant.

L'institut met en place un dispositif de suivi pédagogique visant à terme à ce que chaque élève puisse élaborer son projet professionnel.

Au final, l'élève devra relier à la fois les éclairages théoriques ses actions et des temps de réflexion, ce travail d'appropriation étant accompagné par les formateurs.

L'auxiliaire de puériculture ou AP

L'auxiliaire de puériculture ou AP dispense dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier, en collaboration avec lui (articles R.4311-3 à 4311-5 du Code de la Santé Publique), des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

L'AP participe à l'accueil et à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risques d'exclusion.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

4.3.2 La formation théorique

Elle se déroule au sein de l'IFAP.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaines dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Pour les cursus complets

595 heures d'enseignement théorique en institut réparties en huit modules sur 5 périodes, qui correspondent à l'acquisition des 8 compétences requises pour l'obtention du diplôme.

Pour les cursus partiels (Bac pro, passerelles et VAE)

La formation en cursus partiel est réalisée au prorata du programme d'études de la formation complète, selon le diplôme obtenu.

En fonction des unités de formation restant à valider, elle peut s'étaler sur plusieurs semaines, voire sur l'année en discontinu.

La participation à l'ensemble des enseignements et travaux dirigés concernant les cursus est obligatoire.

4.3.3 La formation clinique

L'enseignement clinique des élèves s'effectue au cours de périodes de stages, dans des milieux professionnels en lien avec l'accueil de l'enfant, la santé et les soins. L'IFAP d'Ajaccio a choisi les terrains de stage au regard de leur spécificité afin de couvrir au mieux l'ensemble des domaines d'activité.

Il organise des mises en situations professionnelles formatives individuelles dans le but de favoriser la progression de l'élève. Ce temps d'échange permet également de développer le partenariat avec les équipes soignantes.

Les stages font l'objet d'une préparation sous forme d'élaboration d'objectifs personnels et institutionnels variant en fonction de la progression de l'élève et de la spécificité du service d'accueil.

L'IFAP remet à chaque élève un « livret d'apprentissage » regroupant les enseignements théoriques et pratiques vus à l'institut.

Ceux-ci sont destinés aux acteurs de la formation : les élèves et équipes soignantes.

Les professionnels des services de soins doivent pouvoir ainsi adapter leur encadrement aux prés requis de l'élève.

Les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base du support d'évaluations prévues à cet effet.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaines dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement en stage.

Durée et répartition des stages

Dans le cursus complet de formation

Les stages cliniques sont au nombre de six de 140 heures, soit 4 semaines. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

Un stage en service de maternité,

Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades,

Deux stages en structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,

Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

Structure optionnelle : ce stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Dans le cursus partiel de formation :

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation.

Chaque unité correspond à un module d'enseignement théorique et pour six modules sur huit un stage clinique lui est rattaché.

Parcours passerelles

AS (3 stages):

Un stage en service de maternité.

Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.

Un stage en structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

DEAVS ou MCAD (4 stages) :

Un stage en service de maternité.

Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.

Un stage en structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

AMP (4 stages) :

Un stage en service de maternité.

Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.

Un stage en structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

VAE :

Il faut tenir compte du module à valider, la conduite est identique aux passerelles

Bac professionnel « accompagnement, soin et service à la personne » 4 stages (18 semaines) :

Un stage en service de maternité.

Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.

Un stage en structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

Bac professionnel « services aux personnes et aux territoires » : 5 stages (20 semaines) :

Un stage en service de maternité.

Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades.

Deux stages en structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié permettant l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Le formateur organise des mises en situation professionnelles formatives individuelles dans le but de favoriser la progression de l'élève. Ce temps d'échange permet également de développer le partenariat avec les équipes soignantes.

4.3.4 Les responsables de l'encadrement

Le tuteur de stage

Il représente la fonction pédagogique du stage, il assure un accompagnement des élèves et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers et à la fin du stage. Il formalise cette progression sur le carnet de suivi de stage.

Les professionnels de proximité

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien, ils consultent le carnet de suivi de stage de l'élève afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'élève pourra être placé.

Le formateur de l'IFAP référent de stage

Il est connu de chaque élève, et tuteur de stage. Il peut intervenir de sa propre demande, ou celle de l'élève, ou celle du tuteur de stage.

4.3.5 Les outils d'organisation du stage

Une fiche de liaison retraçant les enseignements théoriques et pratiques vus à l'institut afin de permettre aux professionnels de service de soins de pouvoir ainsi adapter leur encadrement aux pré-requis de l'élève.

Un carnet de stage trace la progression de l'élève tout au long de sa formation. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des soins auxiliaires de puériculture.

Il permet l'auto évaluation.

C'est un outil de liaison entre les différents acteurs de la formation.

Les outils de stage qualifiants

L'ensemble de ces outils témoigne des ressources mises en œuvre, des modalités d'accueil et d'encadrement des élèves en stage, spécifiques à chaque unité : charte des élèves auxiliaire de puériculture, convention tripartite de stage et livret d'accueil (annexe 12 et 13).

L'évaluation des stages s'inscrit également dans celle des modules. Un bilan des acquisitions est réalisé à la fin de chaque stage. La compétence est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne.

4.3.6 Objectifs de professionnalisation des élèves AP

La formation est organisée en 8 modules de formation correspondant à l'acquisition de 8 unités de compétences nécessaires à la certification du Diplôme d'Etat.

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation. Sont déclarés reçus au DEAP les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

4.3.7 Les évaluations des élèves auxiliaires de puéricultures

L'évaluation joue un rôle fondamental dans le processus de l'apprentissage par l'alternance.

L'équipe pédagogique met en œuvre des évaluations formatives et normatives.

L'évaluation formative a pour ambition de guider l'apprenant afin d'optimiser ses apprentissages et les réajuster. Elle concerne les apprentissages théoriques et cliniques, précède la majorité des évaluations normatives et se déroule dans des conditions similaires.

Cette démarche permet à l'élève de relativiser l'évaluation, de se situer par rapport aux compétences attendues et à l'équipe de proposer si besoin, des moyens de progresser.

L'évaluation normative vise à valider l'acquisition des compétences professionnelles.

Chaque module de formation est validé par une épreuve spécifique dont les modalités sont définies par l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

4.4 La formation des élèves aides-soignants ou EAS

L'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'AS est publié dans le cadre de la loi de la modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il présente le référentiel d'activités et le référentiel de compétences des aides-soignants, indispensables pour limiter le champ d'action de l'AS.

L'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant précise les conditions d'accès et les caractéristiques de la formation.

Chaque élève est engagé dans sa formation sur dix mois en alternance de formation théorique et clinique et devra acquérir les huit compétences citées dans l'exercice professionnel.

Conjointement au développement de ces 8 compétences, l'élève doit s'inscrire dans un rapport dynamique aux savoirs afin de poursuivre un processus de formation tout au long de son parcours professionnel.

4.4.1 Profil attendu des acteurs de la formation

L'élève aide-soignant

Au cœur du dispositif de formation, l'élève de L'IFAS d'Ajaccio est considéré comme un adulte engagé dans une formation professionnelle qualifiante.

A ce titre, il est à la fois dans une démarche de construction identitaire et d'appropriation des contenus de formation modulaire.

Le travail attendu de l'élève AS pendant sa formation s'inscrit dans une démarche d'engagement réciproque vers la réussite.

Engagement de l'institut quant aux moyens mis à sa disposition et engagement de ce dernier dans l'apprentissage de son futur métier.

La réciprocité de cet engagement doit permettre à l'élève de pouvoir :

Construire sa pratique professionnelle, à partir des différents apports théoriques et pratiques qu'ils soient enseignés en institut ou en stage.

Construire son identité professionnelle ou passer de l'apprenant au soignant.

L'institut met en place un dispositif de suivi pédagogique visant à terme à ce que chaque élève puisse élaborer son projet professionnel.

Au final, l'élève devra relier à la fois les éclairages théoriques, ses actions et des temps de réflexion. Ce travail d'appropriation étant accompagné par les formateurs.

L'aide-soignant

C'est un professionnel responsable des tâches qui lui sont confiées, capable d'adaptation et d'anticipation dans les limites de ses compétences. Il exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à 4311-5 du code de santé publique. Membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire il a un rôle collaborant important dans la limite des compétences conférées par la formation et le diplôme professionnel.

4.4.2 La formation théorique

Elle se déroule au sein de l'IFAS.

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaines dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Pour les cursus complets

595 heures d'enseignement théorique en institut réparties en huit modules sur 5 périodes, qui correspondent à l'acquisition des 8 compétences requises pour l'obtention du diplôme.

Pour les cursus partiels (Bac pro, passerelles et VAE)

La formation en cursus partiel est réalisée au prorata du programme d'études de la formation complète, selon le diplôme obtenu.

En fonction des unités de formation restant à valider, elle peut s'étaler sur plusieurs semaines, voire sur l'année en discontinu.

La participation à l'ensemble des enseignements et travaux dirigés concernant les cursus est obligatoire.

4.4.3 La formation clinique

L'enseignement clinique des élèves s'effectue au cours de périodes de stages, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement en stage.

Selon le référentiel de formation du 22 octobre 2005 les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'élève et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations. Le retour sur la pratique, la réflexion, et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur.

Par ailleurs, l'élève est responsable de ses actes et doit en rendre compte aux professionnels qui l'encadrent.

Durée et répartition des stages

Les stages cliniques sont choisis au regard de leur spécificité afin de couvrir au mieux l'ensemble des domaines d'activité. En cursus complet, ils sont au nombre de six, 24 semaines, soit 840 heures.

Service de court séjour : médecine

Service de court séjour : chirurgie

Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées

Service de santé mentale ou service de psychiatrie

Secteur extrahospitalier

Structure optionnelle : ce stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Parcours passerelles

Tous les stages se déroulent au sein du secteur hospitalier

DEAVS ou MCAD: (4 stages)

Médecine ou chirurgie en secteur hospitalier

Personne adulte ou handicapée

Santé mentale ou psychiatrie

En fonction du projet professionnel.

Stage M3 : 4 semaines minimum en unité de court séjour.

DEA : (4 stages)

Obligation de 3 stages chez l'adulte

Un chez la personne âgée.

DEAVF: (4 stages)

Médecine ou chirurgie en secteur hospitalier

Personne adulte ou handicapée

Santé mentale ou psychiatrie

En fonction du projet professionnel.

Stage M3 : 4 semaines minimum en unité de court séjour.

AMP : (4 stages)

Médecine ou chirurgie en secteur hospitalier

Personne âgée ou handicapée

En fonction du projet professionnel.

Stage M3 : 4 semaines minimum en unité de court séjour.

AP: (3 stages)

Obligation de 2 stages chez l'adulte

Un chez la personne âgée obligatoire.

VAE :

Il faut tenir compte du module à valider, la conduite est identique aux passerelles

Bac professionnel « accompagnement, soin et service à la personne » : 3 stages

1 stage minimum en unité de court séjour

Bac professionnel « services aux personnes et aux territoires » : 4 stages

2 stages minimum en unité de court séjour

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié permettant l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Le formateur organise des mises en situation professionnelles formatives individuelles dans le but de favoriser la progression de l'élève. Ce temps d'échange permet également de développer le partenariat avec les équipes soignantes. Les stages font l'objet d'une préparation sous forme d'élaboration d'objectifs personnels et institutionnels variant en fonction de la progression de l'élève et de la spécificité du service d'accueil.

4.4.4 Les responsables de l'encadrement

Le tuteur de stage

Il représente la fonction pédagogique du stage, il assure un accompagnement des élèves et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers et à la fin du stage. Il formalise cette progression sur le carnet de suivi de stage.

Les professionnels de proximité

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien, ils consultent le carnet de suivi de stage de l'élève afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'élève pourra être placé.

Le formateur de l'IFAS référent de stage

Il est connu de chaque élève, et tuteur de stage. Il peut intervenir de sa propre demande, ou celle de l'élève, ou celle du tuteur de stage.

4.4.5 Les outils d'organisation du stage

Une fiche de liaison retraçant les enseignements théoriques et pratiques vus à l'institut afin de permettre aux professionnels de service de soins d'adapter leur encadrement aux pré-requis de l'élève.

Un carnet de stage trace la progression de l'élève tout au long de sa formation. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des soins aide-soignant.

Il permet l'auto-évaluation et le réajustement par l'élève de ses pratiques.

C'est un outil de liaison entre les différents acteurs de la formation.

Les outils de stage qualifiants

L'ensemble de ces outils témoigne des ressources mises en œuvre, des modalités d'accueil et d'encadrement des élèves en stage, spécifiques à chaque unité. (convention tripartite de stage). (annexe12).

4.4.6 Les objectifs de professionnalisation

La formation est organisée en 8 modules de formation correspondant à l'acquisition de 8 unités de compétences nécessaires à la certification du Diplôme d'Etat.

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation. Sont déclarés reçus au DEAS les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

4.4.7 Le dispositif d'évaluation

L'évaluation joue un rôle fondamental dans le processus de l'apprentissage par l'alternance.

L'équipe pédagogique met en œuvre des évaluations formatives et normatives.

L'évaluation formative a pour ambition de guider l'apprenant afin d'optimiser ses apprentissages et les réajuster. Elle concerne les apprentissages théoriques et cliniques, précède la majorité des évaluations normatives et se déroule dans des conditions similaires.

Cette démarche permet à l'élève de relativiser l'évaluation, de se situer par rapport aux compétences attendues et à l'équipe de proposer si besoin des moyens de progresser.

L'évaluation normative vise à valider l'acquisition des compétences professionnelles.

Chaque module de formation est validé par une épreuve spécifique dont les modalités sont définies par l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

5. Prestations offertes à la vie étudiante

5.1. Repas

Les étudiants peuvent prendre leurs repas à l'Institut de Formation. Un office est à leur disposition avec du matériel adapté.

5.2. Documentation

Le C.D.I est accessible sans frais d'inscription supplémentaire. 8 ordinateurs reliés à Internet sont à disposition des étudiants et élèves, ainsi qu'une imprimante et un photocopieur. Il est ouvert dans un espace spacieux et agréable, très lumineux.

Une documentaliste assure la permanence du prêt et aide les étudiants dans leurs recherches.

5.2 Transport

La CTC contribue en partie au financement des frais de transport en train pour se rendre à l'Université de Corse.

6. L'évaluation de la formation

L'évolution du contexte réglementaire, l'importance donnée à l'évaluation dans le domaine de la formation, le passage à un budget autonome sous la responsabilité de la CTC nous conduit à nous doter d'outils permettant une inscription dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité.

En projet : analyse de pratiques professionnelles avec psychologue pour les formateurs.

7. Les formations professionnelles

Formation théorique et pratique des auxiliaires de vie et/ou des aides-soignants, de structures de soins extérieures, pour la réalisation des aspirations endo trachéales.

Formation des Skipper : enseignement médical de niveau III, arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires

8. Les forums des métiers

Les cadres formateurs participent aux journées d'information auprès d'élèves de différents collèges de la région : présentation des métiers de la santé (IDE, AS, AP).

8. Les Projets en cours

La formation professionnelle

Un accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience permettant l'obtention du DEIBO est réalisé par un cadre formateur IBODE en collaboration avec différents professionnels extérieurs

L'apprentissage par la simulation

« La pratique de la simulation en formation est devenue incontournable, elle s'intéresse avant tout à l'apprenant et son objectif prioritaire est avant tout éthique : jamais la première fois sur un patient » Rapport HAS 2012.

Aujourd'hui, la génération « c » a besoin de méthodes pédagogiques innovantes, ludiques et très axées sur la communication.

L'utilisation de la simulation au sein de l'IFMS s'articule autour de 3 objectifs :

Intégrer la simulation dans l'ingénierie pédagogique des unités d'enseignement liées aux compétences relationnelles et cliniques,

Améliorer la réflexivité des étudiants afin de renforcer la sécurité auprès des patients et participer à la gestion des risques,

Développer la collaboration à travers le travail en interdisciplinarité.

La simulation comme outil pédagogique est un élément donnant du sens à la connaissance en favorisant aussi l'engagement de l'étudiant.

Préparations aux concours d'entrée en IFSI, IFAP et IFAS

Autres

Organisation de journées sur des thématiques professionnelles

Organisations ponctuelles de manifestations culturelles et / ou sportives

Bibliographie

Bouveret, A., Lima, L., Michon, D., Grangeat, M. (2012). Au cœur de la réforme des études en soins infirmiers : enquête auprès des enseignants formateurs en IFSI. *Recherche en soins infirmiers*. 108. 95-105.

Hesbeen, W. (1997). *Prendre soin à l'hôpital, inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante*. Paris : Masson.

Larmat Barnay, F., Orlandini, H. (2015). La démarche de recherche en IFSI : influence de la posture du formateur sur les représentations professionnelles et l'implication des étudiants dans leur mémoire. Mémoire pour l'obtention du Master 2 Education et Formation, Université d'Aix-Marseille.

Vial, M. (2009). *Se former pour évaluer, se donner une problématique et élaborer des concepts*. Bruxelles : De boeck.